

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL



ville de villeurbanne

REFERENCES	OR / CL				
DATE DE LA REUNION	<p>Jeudi 13 octobre 2022</p> <table border="1"><thead><tr><th><u>PRESENTS</u></th><th><u>EXCUSES</u></th></tr></thead><tbody><tr><td><p>Membres</p><ul style="list-style-type: none">• Stéphane FRIOUX, Adjoint au maire, Villeurbanne• Hugo DALBY, Conseiller Métropole de Lyon• Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne• Aurélie LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne• Morgane GUILLAS, Conseillère Municipale Déléguée, Villeurbanne• Corinne SUBAI, Conseillère Métropole de Lyon• Caroline LAGARDE, Conseillère Métropole de Lyon<p>Invités</p><ul style="list-style-type: none">• Laurent ARGENTIERI, adjoint DGA Culture, Ville de Villeurbanne• Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon• Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint de l'ENMDAD• Charlotte LAVIE, responsable administratif et financier• Cathy PRAEGER, responsable vie scolaire• Alain BOISSIN, responsable technique• Sylvie COINTET, coordination territoriale• Laure PANNETIER, chargée de communication• Onilalao RAJAONARIVELO, secrétaire de direction, ENMDAD</td><td><p>Membres</p><ul style="list-style-type: none">• Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne• Anne REVEYRAND, Conseillère Métropole de Lyon<p>Invités</p><ul style="list-style-type: none">• HORREIN-BEFFY Adélaïde, directrice de la Culture, Métropole de Lyon• Bernard SEVAUX, directeur général adjoint culture, ville de Villeurbanne• Véronique CHAMBON-RICHERME, trésorière municipale de Villeurbanne• Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne• Florent GIRAUD, directeur de l'ENMDAD• Céline COZZUCOLI, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics</td></tr></tbody></table>	<u>PRESENTS</u>	<u>EXCUSES</u>	<p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none">• Stéphane FRIOUX, Adjoint au maire, Villeurbanne• Hugo DALBY, Conseiller Métropole de Lyon• Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne• Aurélie LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne• Morgane GUILLAS, Conseillère Municipale Déléguée, Villeurbanne• Corinne SUBAI, Conseillère Métropole de Lyon• Caroline LAGARDE, Conseillère Métropole de Lyon <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none">• Laurent ARGENTIERI, adjoint DGA Culture, Ville de Villeurbanne• Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon• Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint de l'ENMDAD• Charlotte LAVIE, responsable administratif et financier• Cathy PRAEGER, responsable vie scolaire• Alain BOISSIN, responsable technique• Sylvie COINTET, coordination territoriale• Laure PANNETIER, chargée de communication• Onilalao RAJAONARIVELO, secrétaire de direction, ENMDAD	<p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none">• Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne• Anne REVEYRAND, Conseillère Métropole de Lyon <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none">• HORREIN-BEFFY Adélaïde, directrice de la Culture, Métropole de Lyon• Bernard SEVAUX, directeur général adjoint culture, ville de Villeurbanne• Véronique CHAMBON-RICHERME, trésorière municipale de Villeurbanne• Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne• Florent GIRAUD, directeur de l'ENMDAD• Céline COZZUCOLI, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics
<u>PRESENTS</u>	<u>EXCUSES</u>				
<p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none">• Stéphane FRIOUX, Adjoint au maire, Villeurbanne• Hugo DALBY, Conseiller Métropole de Lyon• Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne• Aurélie LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne• Morgane GUILLAS, Conseillère Municipale Déléguée, Villeurbanne• Corinne SUBAI, Conseillère Métropole de Lyon• Caroline LAGARDE, Conseillère Métropole de Lyon <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none">• Laurent ARGENTIERI, adjoint DGA Culture, Ville de Villeurbanne• Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon• Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint de l'ENMDAD• Charlotte LAVIE, responsable administratif et financier• Cathy PRAEGER, responsable vie scolaire• Alain BOISSIN, responsable technique• Sylvie COINTET, coordination territoriale• Laure PANNETIER, chargée de communication• Onilalao RAJAONARIVELO, secrétaire de direction, ENMDAD	<p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none">• Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne• Anne REVEYRAND, Conseillère Métropole de Lyon <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none">• HORREIN-BEFFY Adélaïde, directrice de la Culture, Métropole de Lyon• Bernard SEVAUX, directeur général adjoint culture, ville de Villeurbanne• Véronique CHAMBON-RICHERME, trésorière municipale de Villeurbanne• Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne• Florent GIRAUD, directeur de l'ENMDAD• Céline COZZUCOLI, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics				
	<p>La séance débute à 18 :05</p> <p>Lieu : en PRESENTIEL – Salle Beethoven – ENM de Villeurbanne</p>				

Monsieur Stéphane Frioux attribue le pouvoir : sept membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et deux pouvoirs sont attribués, soit **neuf membres représentés**.

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CONSTANT Gaëtan	X		
DALBY Hugo	X		
FRIOUX Stéphane	X		
GUILLAS Morgane	X		
LAGARDE Caroline	X		
LOIRE Aurélie	X		
REVEYRAND Anne		X	Monsieur Dalby
SUBAI Corinne	X		
VAN STYVENDAEL Cédric		X	Monsieur Frioux
TOTAL : 9 membres représentés	7	2	2

En réponse à l'article paru dans France Musique le week-end précédent le comité syndical, Monsieur Frioux lit le courrier qui sera adressé par la suite au personnel de l'ENM.

Points divers :

- PV du CS du 6 juillet 2022- voté à l'unanimité
- Validation du compte rendu du comité syndical du 6 juillet 2022, approuvée et votée à l'unanimité.
- Installation du nouveau membre du comité syndical, Laure-Emmanuelle Pradelle est remplacée par Morgane Guillas
- Cahier des charges de la consultation du nouveau logo de l'ENM
- Mme Pannetier : rappelle qu'une première consultation a été faite en 2020 sans donner satisfaction. Après échange avec la direction de la communication de la Ville de Villeurbanne, il a été décidé d'augmenter le budget et de le fixer à 10 000 €.
Mme Pannetier présente le nouveau cahier des charges, incluant une phase participative et la sollicitation des membres du comité syndical pour la pré-sélection et la validation du logo.

M. Constant demande si la phase participative est incluse dans le budget prévu de 10 000€ ?

Mme Pannetier répond que les partenaires potentiels sont bien informés que les propositions sur la phase participative sont comprises dans le budget.

Approuvé et voté à l'unanimité

Projet de Délibération n°2233 : Remise gracieuse de frais d'inscription 2021-2022

M. Frioux propose aux membres de voter la remise de cotisation sur présentation des justificatifs d'une famille dont l'enfant n'a pu suivre qu'une partie des cours pour lesquels il était inscrit pour des raisons de santé.

→ *Après vote, un membre s'abstient et 8 membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2234 : Admission en non-valeur

M. Frioux informe les membres que le comptable n'a pas pu recouvrer les sommes dues à l'ENM et propose de l'autoriser à admettre en non-valeur la somme de 220.76 €.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2235 : Mise en œuvre du télétravail durable

M. Frioux propose aux membres de voter les critères et modalités d'exercice de télétravail tels que définis dans le projet de délibération.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2236 : Autorisation d'indemnisation des jours de congés annuels

M. Frioux propose aux membres du comité syndical d'approuver l'indemnisation des congés annuels non pris du fait de la maladie dans les conditions décrites dans le présent rapport et précisées dans le documents annexe.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2237 : Convention de partenariat dans le cadre de la mise en place d'ateliers d'expérimentation des arts numériques

Mme Pannetier explique que ce partenariat a pour objet la mise en place d'ateliers d'expérimentation des arts numériques. C'est un projet soutenu par la métropole de Lyon, l'ENM met en place trois nouveaux ateliers qu'elle souhaite ouvrir à des élèves inscrits dans d'autres établissements d'enseignement artistique.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2238 : Convention d'occupation précaire de l'ENM par la CGT

M. Frioux explique que cette convention a pour objet de permettre l'organisation d'un colloque CGT des enseignants artistiques le vendredi 21 octobre 2022 de 9h30 – 16h00 en salle du Grenier à musiques de l'ENM.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2239 : Convention de partenariat entre l'ENM et la salle des Rancy

M. Frioux propose ce renouvellement de convention dans le cadre de la programmation annuelle 2022-2023. Elle permet notamment l'accompagnement de groupes ou artistes de musiques actuelles amplifiées. Dans ce cadre, la salle des Rancy s'engage à mettre à disposition la salle de concert ainsi que le personnel nécessaire pour 3 concerts de jeunes artistes/élèves de l'ENM dans le cadre de première partie du programme.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2240 : Convention de partenariat entre l'ENM et le Rize

Mme Cointet apporte une précision concernant l'objet de cette convention qui a pour objet de permettre l'accueil du spectacle « Circulation coincée des Flexitribus » et la restitution de « Fabrik par les Mômes » durant l'année scolaire 2022-2023 au RIZE.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2241 : Convention de partenariat entre l'ENM et la Fougeraie Médipôle

Mme Cointet explique la continuité du partenariat conclu avec La Fougeraie Médipôle Hôpital Mutualiste en 2021-2022. Le partenariat pour l'année scolaire 2022-2023 s'étend à différents groupes d'enfants afin de leur permettre une pratique musicale durant leur hospitalisation. Les enseignants de l'ENM qui interviennent sont Clémentine Gasnier et Rémi Geoffroy

M. Constant : Peut-on préciser le groupe auprès duquel les enseignants vont intervenir ?

Mme Cointet : cela est en cours de construction et dépend surtout du calendrier des soins appliqués aux enfants.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2242 : Avenant à la convention de partenariat BAAM Productions

Mme Lavie explique que la convention de partenariat relative à l'intervention de l'enseignante de danse hip-hop Madame Linda Sahbani pour l'année-scolaire 2022-2023 et votée lors du comité syndical du 6 juillet dernier, nécessite d'être modifiée.

En effet, Madame Sahbani a réalisé le remplacement de l'enseignante de danse contemporaine pour 3h d'audition, ce qui correspond à 142.56 € (47.52 € TTC de l'heure, comme indiqué dans la convention).

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Prochaine date du CS : jeudi 24 novembre 18h00 en SAD